

CAHIER DES CHARGES

Mise en concurrence pour l'achat d'une prestation de services

(conformément à l'article 11 du règlement (CE) n°10 81-2006 dans le cadre de la passation des marchés publics européens de faible valeur)

« Prévention des addictions et des comportements à risques en milieu professionnel »

ACI Recyk'Bois

20 salariés polyvalents en insertion - Dispositif d'entrée-sortie

Années 2019-2020

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1. L'Espérance Formation Insertion

L'association L'Espérance Formation Insertion a été créée en avril 2015 pour gérer, mettre en œuvre, promouvoir et développer les activités de formation continue et d'insertion du Patronage Saint Louis. La création de cette association - filiale métier répond à une exigence d'application d'une convention collective spécifique aux activités d'insertion et de formation professionnelle et différente du protocole social qui s'applique aux autres activités du Patronage Saint Louis.

1.2. Présentation du dispositif ACI

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sont des dispositifs conventionnés par l'Etat, ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'ACI organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. Les ACI se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

L'objectif est d'amener les participants vers une qualification dans le domaine du recyclage, de la transformation et la valorisation du bois.

2. OBJECTIFS/METHODE PEDAGOGIQUE/ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

2.1. Contenu et répartition du module de formation

L'action globale de formation CQP est construite sur 400h par salarié selon ses besoins, **le présent cahier des charges porte sur 2 sessions de 6 heures (à raison d'1 session par an)** et s'inscrit dans le bloc de compétences *M1 (Comportements attendus en entreprise)* du référentiel Certificat de qualification Professionnelle (CQP) « Salarié polyvalent » de la branche des Ateliers Chantiers d'Insertion (cf. annexe CQP).

L'action de formation s'inscrit dans la démarche de la Formation et Apprentissage en Situation de Travail (FST), cadre propice à l'acquisition de compétences clés. Apprentissage intentionnel et structuré, lié au travail actuel ou à venir de l'apprenant, organisé sur le lieu de travail, et au travers de tâches directement applicables au lieu de travail. Le lieu de travail est l'espace privilégié de l'acquisition pour des adultes ayant quitté l'école depuis longtemps et pour qui la prévention contre les addictions doit faire sens.

ATTENTION : Le présent cahier des charges porte sur une consultation sur 2 ans avec 2 sessions de 6h chacune (1 session de 6h/an) :

- 1 groupe de 20 salariés polyvalents en insertion sur un **dispositif d'entrée-sortie** sur les années 2019-2020,

La convention passée avec le prestataire retenu sur ces 2 ans contiendra une clause de résiliation en cas de non-respect des clauses énumérées ci-dessous par l'Espérance Formation Insertion.

2.1.1.1. Prévention des addictions et des comportements à risques en milieu professionnel » dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion

2.1.1.2. Objectifs

- Alerter les consommateurs potentiels ou existants des risques spécifiques en milieu professionnel
- Informer les salariés en parcours d'insertion sur les risques et les conséquences liés à la consommation des produits psychoactifs
- Informer les salariés en parcours d'insertion sur la législation en vigueur

2.1.1.3. Méthode pédagogique et modalités de mise en œuvre

- La formation s'appuie sur la pédagogie dite du « *Chantier Ecole* », formalisée par le réseau national CHANTIER école aux fins de valoriser les acquisitions de savoirs de base et de comportements attendus en entreprise à partir des situations de production développées dans le cadre des chantiers d'insertion
- Elle consistera en une alternance de séances d'acquisitions en situation de production et de temps de formation centrés sur les acquisitions de compétences clés : formation en situation de travail
- Elle devra être individualisée et différenciée pour chaque salarié
- L'évaluation continue sera capitalisée avec chaque salarié dans un livret de suivi des compétences clés qui constituera l'une des bases du dossier présenté en fin de formation au jury de certification professionnelle

2.1.1.4. Durée et alternance

La durée moyenne est fixée à 6 heures maximum.

2.1.1.5. Evaluation

- Nombre de participants
- Degré de satisfaction et de connaissance des salariés en parcours

- Bilan quantitatif des interventions et impact dans le changement des représentations des salariés en parcours

3. Répartition des modules de formation

Le prestataire s'engage donc à organiser et exécuter la prestation selon la décomposition suivante :

Temps de formation en centre	Total
6 Heures	6 h

3.1. Conditions pédagogiques particulières, éléments de contenu

- Méthodes pédagogiques adaptées à chacun alternant une approche théorique et pratique.
- L'Espérance Formation Insertion mettra à disposition du prestataire, les moyens pédagogiques suivants :
 - Salle de cours
 - Vidéo projecteur
 - Paper Board + Feutres

3.2. Public visé

20 salariés-ées polyvalents en parcours d'insertion en ACI sur les années 2019 et 2020 **en dispositif d'entrée-sortie**, rencontrant des difficultés en matière de savoirs de base et/ou pour lesquels un travail sur les comportements attendus en entreprise est rendu nécessaire au regard des freins comportementaux à l'emploi.

4. Forme attendue de la réponse pédagogique au cahier des charges

Votre proposition détaillera plus particulièrement les éléments suivants :

- La reformulation de la demande et des enjeux perçus
- La connaissance spécifique du secteur, du public, du module, par le formateur
- Les différents éléments relatifs au public visé par l'action
- Le projet d'action du module et ses modalités pédagogiques
 - Programme de formation
 - Supports pédagogiques proposés (tests d'évaluation, séquences pédagogiques, etc.)
- Les conditions d'organisation de l'action
- Le coût de l'action
- Les références du prestataire
- Les éléments complémentaires que le prestataire juge utiles pour la compréhension de sa proposition de formation

5. Zone de déroulement

In situ, sur le site de L'Espérance Formation Insertion sis 4 rue Adolphe Trillard, route de Chateauboeuf, 97200 Fort de France

6. Démarrage prévisionnel

Avril 2019

7. Obligation de publicité du FSE

Les actions proposées dans le cadre des Ateliers Chantier d'Insertion sont cofinancées par le FSE, et à ce titre, les prestataires devront s'assurer de la présence sur leurs supports pédagogiques et de communication des éléments suivants :

- L'emblème de l'Union européenne (conformément aux normes graphiques officielles) et la mention du fonds concerné qui est pour le FSE : « Fonds Social Européen »



- Le logo national « **l'Europe s'engage en Martinique** ».



- La mention « **L'Atelier Chantier d'Insertion est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel FSE Martinique « Emploi et Inclusion » 2014-2020** ».

8. Sélection des offres

L'Esperance Formation Insertion sélectionnera les propositions de formation selon les critères suivants :

- **COMPETENCES** 30 %
 - Méthodes et moyens pédagogiques adaptés au(x) public(s) cible(s) et à l'action
 - Structure du projet de l'action en cohérence avec les objectifs professionnels recherchés
 - Cohérence du dispositif d'évaluation prévu
- **PRIX** 30 %
- **EXPERIENCE/REFERENCE** 40 %
 - Connaissance du sujet à traiter (références prestataire)
 - Connaissance du secteur socio-professionnel et des publics rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle

9. CONDITIONS DE RECEPTION DES OFFRES

9.1. Pièces justificatives

Le dossier comprendra les renseignements suivants :

- Une lettre de candidature
- Une présentation du ou de la candidat(e) et de ses principales références datant de moins de trois ans et vérifiables pour des prestations similaires.
- Un mémoire technique dans lequel le candidat décrira sa méthodologie, son organisation, les outils et le matériel nécessaire à la réalisation de la prestation
- Tout élément complémentaire que le prestataire jugera utile pour la compréhension de sa proposition de formation.

9.2. Conditions de remise des offres

Les pièces constitutives de l'offre seront placées sous enveloppe unique avec la mention suivante : « Prestation « Prévention des addictions et des comportements à risques en milieu professionnel » dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion ».

Les plis seront remis en :

- Format papier en deux exemplaires au Secrétariat du Pôle Insertion Patronage Saint Louis, 4 rue Adolphe Trillard, route de Chateauboeuf, 97200 Fort de France
- Par voie électronique à l'adresse suivante : laure.aubril@lesperancepsl.org

9.3. Date limite de réception des offres

Le lundi 11 février 2019 à 12h00 précises (heure Martinique)

10. CONTACT (Pour toute information complémentaire, veuillez contacter)

Laure AUBRIL
Responsable Pédagogique

: 0596 75 01 93

: +596 696 40 18 45

: laure.aubril@lesperancepsl.org